

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze février Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : 8 février 2024</p>
<p><b>Réf : 2421</b>  <u>OBJET</u> : VENTE TERRAIN ASSISES CONCESSION, CACHARD BERGER</p>	<p><b>Présents</b> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. DUCHEMIN Vincent -- M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha  <b>Absents ou excusés</b> : Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine  <b>Procuration</b> : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Monsieur DUCHEMIN Vincent rappelle au conseil municipal que par délibération du 08 novembre 2023, le conseil municipal a donné son accord pour la vente des terrains assises des concessions aux « Lindarets » sur la base d'un prix de 400.00 € le M2, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, tous les frais supportés par l'acquéreur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mr et Mme CACHARD BERGER Louis sont titulaires d'une concession communale portant sur les terrains suivants :

- Parcelles cadastrées section D N° 148 et N° 1499 pour une surface de 135m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, que suite à la demande de Mr et Mme CACHARD BERGER Louis, la commune est favorable pour leur vendre cette concession.

Monsieur le Maire précise :

- Que le montant de cette vente s'élève à : 135 M2 X 400.00 € = 54.000,00 €
- Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la vente à Mr et Mme CACHARD BERGER Louis, des parcelles ci-dessous, sur la base de 400.00 €/le M2 (plan annexé)
- Parcelle D N° 148 pour 79m<sup>2</sup>
- Parcelle D N° 1499 pour 56m<sup>2</sup>  
**soit une surface totale de 135m<sup>2</sup>**
- **FIXE** le prix de vente des terrains à : 135 M2 X 400.00 € = 54.000.00 €

- **PRECISE** Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.
  
- **CHARGE** Monsieur le Maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

La Secrétaire,

QUOEX Valérie



Le Maire,

DENNE Jean-Claude,

